

Procès-verbal de vente aux enchères dans le district de Lille, en annexe de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de vente aux enchères dans le district de Lille, en annexe de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794).

In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 133-134;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34458_t1_0133_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXES AU N° 35

a

[Distr. de Lille, 29 niv. II. Biens nat. vendus du 1^{er} janv. 1791 au 19 niv. II] (1)

NUMÉROS DES AFFICHES	DATES DES ADJUDICATIONS	MONTANT					
		DES ESTIMATIONS			DES ADJUDICATIONS		
		l.	s.	d.	l.	s.	d.
141	Le 9 octobre 1793 (vieux style)	18.897	10	»	64.575	»	»
142	Le 29 brumaire de l'an second	150.551	5	»	308.031	5	»
143	Le 14 frimaire	18.747	10	»	64.575	»	»
144	Le 12 nivôse	81.438	15	»	151.312	10	»
145	Le 19 nivôse	60.496	5	»	127.000	»	»
Montant des adjudications faites depuis le 25 septembre 1793 (vieux style) jusque et compris le 19 nivôse de l'an second		330.131	5	»	715.493	15	»
idem, des ventes antérieures, suivant les 9 premiers états		10.105.478	1	10	17.372.478	6	3
TOTAUX		10.435.609	6	10	18.088.114	1	3
Excédent du montant de l'adjudication sur celui des estimations		7.652.504	14	5			
Somme égale		18.088.114	1	3			

Nota. Le receveur de ce district a envoyé à la Caisse de l'Extraordinaire à Paris, en plusieurs fois, 12.469.888 l. 7 s. 10 d. en assignats annulés provenant de la vente des domaines nationaux.

CAGE (présid.), SIRJEAN (secrét.), J. LECLERCQ.

b

[Distr. de Lille. P.V. d'enchères, 29 niv. II]

N° 1^{er}. Une maison située rue de Simoneau, reprise en l'affiche n° 1^{er}, article 1^{er}. Les enchères ont été portées à la somme de 5.500 livres par François Desobry, rue Doudain et à lui adjudgée pour ladite somme de 5.500 livres, et a fait sa marque pour ne savoir écrire.

2° La maison reprise en ladite affiche en l'article 2° a été enchérie à la somme de 12.000 livres par le citoyen Jean-Baptiste Dumoutier et à lui adjudgée pour ladite somme de 12.000 livres, et a fait sa marque pour ne savoir écrire.

3° La maison spécifiée en ladite affiche, article 3°, a été enchérie à la somme de 16.400 livres par le citoyen Romain François Joseph Delrue et à lui adjudgée pour ladite somme de 16.400 livres et a signé, R. Delrue.

4° La maison reprise en ladite affiche, article 4° a été enchérie et portée à la somme de 7.900 livres par le citoyen Pierre Antoine Joseph Marescaux, marché aux poulets, et à lui adjudgée pour ladite somme de 7.900 livres, et a signé de sa marque, ne sachant écrire.

5° La maison reprise en ladite affiche à l'article 5 a été enchérie et portée à la somme de 18.700 livres par le citoyen Louis Lherminez et à lui adjudgée pour ladite somme de 18.700 livres, et a signé, Lherminez.

6° La maison reprise en ladite affiche, article 6° a été enchérie à la somme de 5.100 livres par le citoyen Barthelemy Tirant et à lui adjudgée pour ladite somme de 5.100 livres et a signé, B. Tirant.

7° La maison reprise en ladite affiche en l'article 7 a été enchérie et portée à la somme de 7.900 livres par le citoyen Gerard, rue St-Genois et à lui adjudgée pour ladite somme de 2.200 livres, et a signé, Ch. Gerard.

8° La maison en la même affiche, reprise en

l'article 8 a été enchérie et portée à la somme de 20.000 livres par le citoyen Vanier et à lui adjugée pour ladite somme de 20.000 livres, signé Vanier.

9° Passé sans enchères.

10° La maison reprise en ladite affiche, article 10° a été enchérie et portée à la somme de 4.000 livres par Dominique-Joseph Copette et à lui adjugée pour ladite somme de 4.000 livres et a été signé D. Copette.

11° La maison en ladite affiche reprise art. 11 enchérie et portée à la somme de 13.000 livres par le citoyen Pierre François Leclercq, rue des Républicains et à lui adjugée pour la somme de 13.000 l., et a été signé P. F. Leclercq.

12° La maison en l'affiche reprise en l'article 12, a été enchérie et portée à la somme de 14.000 livres par le citoyen Pierre-François Leclercq, rue des Républicains, et à lui adjugée pour ladite somme de 14.000 livres et a été signé P.F. Leclercq.

P.c.c. L. LECLERCQ.

II

ANNEXE AU N° 38

[Appel envoyé par Théodore Gérard à la Conv.; 12 plu. II] (1)

A tous les hommes libres,

Il existe parmi nous contre le salut de la République, un complot d'autant plus atroce qu'il est ourdi et combiné avec les desseins et les attentats des despotes.

Voici un axiome de tous les tems et de tous les pays libres, c'est qu'il n'existe aucun gouvernement légitime, sans la démarcation distincte des pouvoirs chargés de concourir à l'entretien de l'harmonie et de la prospérité publique au dedans, à la défense et à la sûreté de sa conservation politique au dehors.

Dès lors comment regarder ces hommes à double masque qui, à l'aide d'un jargon ou exagéré ou flagorneur, ne savent que proposer des mesures violentes et réfractaires, pour nous préparer de nouveaux malheurs et ouvrir sous nos pas, des abîmes perfides? Comment les regarder ces hommes qui provoquent par des cris séditieux, la confusion des principes, et qui soufflant la discorde entre la Convention et le Conseil exécutif, essayent à armer l'une contre l'autre, pour renverser l'établissement de ces deux représentations nationales, et plonger la République dans un nouveau chaos de ténèbres et d'horreurs.

Ce machiavelisme précaire est sorti du cabinet de Pitt, et ceux qui cherchent à entraîner la Convention hors de ses limites, pour l'épancher et la perdre dans le cercle démarcatoire de l'administration exécutive, sont les fauteurs de l'anarchie, les artisans de nos calamités, les confidens des despotes, et les ennemis de la République.

Ce sont ces mêmes hommes, ce sont ces machiavelistes qui ont gagné en rampant le sommet de la Montagne, et qui, du point de cette sublime élévation viennent de répandre des blasphèmes

politiques contre l'existence du Conseil exécutif, et qui dans le prélude de leurs dénonciations, viennent d'enlever à l'administration de la guerre, deux hommes précieux pour les armées de la République, Vincent secrétaire général de cette administration, et Ronsin général en chef de l'armée révolutionnaire.

Ce n'est pas au secrétaire général de l'administration de la guerre, ce n'est pas au général de l'armée révolutionnaire à qui ces machiavelistes en veulent, ils en veulent à tout homme libre, ils en veulent à toute administration qui marche au pas révolutionnaire, ils en veulent à l'essence politique des deux représentations nationales, ils en veulent à la Convention et au Conseil exécutif, ils en veulent à la France indépendante et victorieuse des tyrans, ils en veulent à la République entière.

Je ne viens pas ici au nom de la fraternité républicaine chercher à justifier Vincent, puisqu'il est innocent, et que ses dénonciateurs sont seuls coupables.

Ici je m'abstiendrai encore de parler du patriotisme de Vincent, de ses vertus civiques et de la moralité de ses actions républicaines. Vincent est au grand jour; et comme fonctionnaire dans ce moment de la première administration de la République, il est en situation pour être vu de toute la France et de ses armées; et s'il y a de nouveaux dénonciateurs, qu'ils viennent... l'innocence est là, et à ses côtés, le livre de la loi contre les calomnieux et son glaive pour les frapper.

Mais en m'abstenant d'historier les vertus civiques du républicain Vincent, je dois annoncer à la reconnaissance publique les services qu'il a rendus aux armées dans l'administration de la guerre, comme secrétaire général, et comme partageant les veilles et les travaux du laborieux Bouchotte, ministre de ce département.

Mais il y a long-temps que la malveillance voit avec peine et dans sa rage obscure le citoyen Vincent à la place du secrétaire-général de la guerre. Cette place importante et délicate est celle d'un censeur général de tous les individus comme de toutes les choses qui ont des rapports à cette administration. Cette place exige un zèle actif et laborieux, une surveillance continuelle et éclairée, un fonds de pureté dans les opinions et dans la conduite, et une sorte d'austérité qui rende ce fonctionnaire inaccessible à toutes les tentatives et à toutes les embûches des ennemis de la république.

Le patriote Vincent est l'homme de cette place: il a toutes les qualités qu'elle exige, et l'intention prononcée pour la dignement remplir. Ce fonctionnaire peut appeler le témoignage de tous les républicains, de tous les amis de la patrie; il peut appeler sur lui l'examen le plus sévère, tel qu'il l'a souvent exercé sur les malveillans et les viles créatures que les ennemis de la république avoient introduits et glissés dans les bureaux de la guerre.

Rappelons-nous qu'avant et depuis la défection de l'infâme Dumouriez, les armes de la république n'ont eu des succès véritables, des succès soutenus que depuis l'appel de Bouchotte au département de la Guerre, que depuis que ce ministre, l'homme de la république s'est entouré de patriotes purs, intègres, vigilans et laborieux comme lui: et quand Pitt, à l'aide de ses agens, veut lui enlever le secrétaire général de ce

(1) F^{17A} 1008^B, pl. 1, p. 1410. Broch. 6 p., de l'Imp. de Théodore Gérard, rue du Bac, n° 149, à Paris.